

**Délibération portant approbation du nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master pour l'année universitaire 2022-2023**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 20 et 21 ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2016 accordant l'Enssib en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 accordant l'Enssib en vue de la délivrance de diplômes nationaux.
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 27 juin 2022 fixant les maquettes des masters pour l'année universitaire 2022-2023 ;

Sur proposition de la Directrice et de la Directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 17 octobre 2022 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master pour l'année 2022-2023**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 15  
Votes exprimés : 24  
Dont  
Pour : 24  
Contre : ✓  
Abstentions : ✓

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2022

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant le nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master pour l'année universitaire 2022-2023**

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 27 juin 2022 fixant les maquettes des masters pour les années universitaires 2022-2023,

Il est proposé au Conseil d'administration de fixer un nombre minimum d'étudiants inscrits pour ouvrir une unité d'enseignement libre dans un parcours de master.

Pour l'année 2022-2023, ce nombre est fixé à 8.